



RÈGLEMENT PARTICULIER

38^{ème} COURSE DE CÔTE D'AZÉ-DONZY LE PERTUIS

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE 71 organise les 17 et 18 mai 2025 avec le concours du Comité d'Organisation Donzy Azé, sous le patronage de Monsieur DIAZ Matthieu, une compétition automobile régionale dénommée :

38^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE D'AZÉ – DONZY LE PERTUIS

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2025, les challenges Bourgogne Franche-Comté 2025 et ASA 71.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le numéro 12-72 en date du 20/01/2025.

Organisateur technique :

Nom : Hervé PONCET

Adresse : 79, Avenue Augustin Nogue 71260 AZÉ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

- | | | |
|---|-------------------|----------|
| • Président du Collège des Commissaires sportifs : | | |
| Monsieur DURIX Michel | Licence N° 14548 | ASA 0404 |
| • Commissaires Sportifs : | | |
| Monsieur MORANGE Robert | Licence N° 1981 | ASA 0503 |
| Monsieur MOREL Georges | Licence N° 11762 | ASA 0501 |
| • Directeur de Course : | | |
| Monsieur HABOUZIT Marc | Licence N° 7145 | ASA 1610 |
| • Directeur de Course Adjoint : | | |
| Madame HABOUZIT Christelle | Licence N° 128356 | ASA 1610 |

1.3P. VERIFICATIONS

* Vérifications administratives le 17 mai 2025 de 15h00 à 19h00 et le 18 mai 2025 de 7h00 à 7h50 au parc pilotes (carrière)

* Vérifications techniques le 17 mai 2025 de 15h00 à 19h15 et le 18 mai 2025 de 7h00 à 8h00 au parc pilotes (carrière)

* Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **GARAGE AZÉ TECHNIC AUTO** – Rue Basse 71 260 AZÉ.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 18 mai 2025 à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 18 mai 2025 à 7h30.

Pesage des voitures libre pendant les vérifications techniques le samedi 17 mai 2025 – Lieu : parc concurrents.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.4.1 Tout concurrent dont l'attitude dans le cadre de la compétition, tant au cours de la compétition elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (notamment tricherie, détournement d'objets, etc.) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être disqualifié de la compétition après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

1.4.2 Pour assurer la survie de l'épreuve, les organisateurs sont astreints à appliquer la décision suivante : le départ sera refusé à tout concurrent (et sans remboursement de l'engagement) qui aura fait l'objet pendant les 15 jours qui précèdent l'épreuve, d'une infraction au code de la route sur le parcours de la course de côte.

1.4.3 Les concurrents devront se soumettre aux ordres du Chef de Parc

Le parc concurrents se situe à la carrière en-dessous de la ligne de départ. Entre la carrière et la ligne de départ, aucune remorque et aucun véhicule tracteur ne seront autorisés à stationner le long de la RD15 sous peine de mise hors course.

Un emplacement obligatoire sera prévu pour les remorques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Matthieu DIAZ
107, rue de la liberté
71 260 AZÉ
Portable : 06. 43.32.12.39

jusqu'au mardi 13 mai 2025 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 360 €, réduits à 180 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur (160 € pour les licenciés de l'ASA 71). 5 € seront reversés pour le challenge des Commissaires de route de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si à la date du 13 mai 2025, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

* Forfait : Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit 24 heures avant le début de la compétition.

* **Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs (double monte).**

* Les titres de participation ne pourront être délivrés que sur présentation d'un certificat médical d'aptitude au sport automobile (présentation de l'original du certificat médical, aucune photocopie ne sera acceptée).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La publicité de l'organisateur sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'AZÉ – DONZY LE PERTUIS se déroule sur la RD 15 à DONZY LE PERTUIS, à 20 km au Nord-Ouest de MACON et à 2 km d'AZÉ.

La course se déroulera en 4 montées, sous réserve que le timing le permette.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3.1 du règlement standard.

Départ	RD15 - 46°27'4" N 4°43'59" E
Arrivée	RD15 – 46°27'17" N 4°43'17" E
Dénivellation	90 mètres
Pente moyenne	5 %
Longueur du parcours	1 840 mètres
Modalités de retour au départ	par RD 15
Parc de départ	RD 15
Parc d'arrivée	RD 15 et VC de DONZY LE PERTUIS (Bourg)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès du parc concurrents au départ par RD15.

6.3P. FILE DE DEPART

Les concurrents devront se ranger en file de départ, sur la droite de la route, 50 mètres avant la ligne de départ, au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue. **Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être disqualifié de la compétition.**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents se situe à la carrière en-dessous de la ligne de départ pour les voitures de tous les groupes.

Le parc concurrents sera accessible dès le vendredi 16 mai 2025. Les emplacements seront attribués par les responsables de parc (Matthieu DIAZ et Pascal PAIRE).

Les remorques devront être garées sur le parking « remorques » situé après le départ.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au parc concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications: au parc concurrents
- pendant les essais et la course: au parc concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au départ.

Téléphone permanence : 06.08.43.07.11 (Marc HABOUZIT – Directeur de Course)
06.08.00.48.95 (Hervé PONCET – Organisateur Technique)

Centre de secours le plus proche :

Centre Hospitalier de Mâcon - Les Chanaux - 71 000 MÂCON
Tél : 03.85.20.30.40

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Aucun essai ne sera toléré en dehors des jours et heures fixés au règlement particulier.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aux pilotes aura lieu le **samedi 17 mai 2025 à 19h00 au parc pilotes** et un rappel aura lieu le **dimanche 18 mai 2025 à 8h00 sur la ligne de départ**. La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. En cas d'ex-aequo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Les classements provisoires seront affichés au parc concurrents à l'issue de la dernière montée de course, et seront établis de la façon suivante :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- un classement général pour les voitures de Production (série B)
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les prix en espèces sont cumulables.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les prix suivants seront distribués :

SCRATCH :	1 ^{er}	1 coupe	Un podium série A et un podium série B	+ valeur de 300 €	séries A et B confondues
	2 ^{ème}	1 coupe		+ valeur de 150 €	
	3 ^{ème}	1 coupe		+ valeur de 100 €	

		1 à 3 partants	4 à 6 partants	7 partants et plus
CLASSE :	1 ^{er}	90	180	180
	2 ^{ème}		130	130
	3 ^{ème}			90

		1 à 3 partantes	4 à 6 partantes	7 partantes et plus
DAMES :	1 ^{ère}	90	180	180
	2 ^{ème}		130	130
	3 ^{ème}			90

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent primé.

COMMISSAIRES : tous récompensés

La remise des prix se déroulera le dimanche 18 mai 2025, 1 heure après la dernière montée de course, au parc concurrents.